



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018
COMPTE RENDU

Présents : Monsieur le Maire

Mesdames DELTOUR, HAUTEFEUILLE, LEFEBVRE,
Messieurs CORNILLE, VAN ELSLANDE, HEIREMANS, Adjoins
Mesdames MEZIANE AJDADA, WALLEZ, MARTINS DE SOUSA, WAGNON, LEVEUGLE
Messieurs COTTENYE, DE ALMEIDA BESSA, DELECOURT, DELEBECQUE
Messieurs EL ALLOUCHI, JOOSSEN

Excusés : Monsieur MEERPOEL qui donne pouvoir à Monsieur le Maire

Monsieur DELANNOY qui donne pouvoir à Madame DELTOUR
Madame CLOMBE qui donne pouvoir à Madame HAUTEFEUILLE
Monsieur DELVA qui donne pouvoir à Monsieur CORNILLE
Madame DEFOSSE qui donne pouvoir à Madame WAGNON
Madame VERKAMPT qui donne pouvoir à Madame LEFEBVRE
Monsieur MARESCAUX qui donne pouvoir à Monsieur VAN ELSLANDE

Absentes : Mesdames SINNAEVE, RAMOS

M LE MAIRE : vous avez sur vos tables trois délibérations que je vous demande de bien vouloir voter en urgence.

La première : il s'agit d'une décision modificative budgétaire à propos de la réintégration de montant d'études de manière à pouvoir bénéficier du remboursement de la TVA

La 2^{ème} : il s'agit de la restructuration de la liste des membres de la commission de contrôle des listes électorales

La dernière consiste à aider certains de nos concitoyens qui sont victimes de catastrophes naturelles

Wervicq avec vous : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 1 : ADHESION AU CISPD

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 2007-297 du 05 mars 2007, relative à la Prévention de la Délinquance ;

Vu le décret 2007-1126 du 23 juillet 2007, relatif au Conseil Local et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal EURALYS, qui portait la politique de prévention de la délinquance, dans le cadre d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, a été dissous par arrêté préfectoral le 13 avril 2017 ;

Considérant que la commune de WERVICQ-SUD souhaite intégrer le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, dont la commune référente est la ville d'HALLUIN ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider l'intégration de la commune de WERVICQ SUD. dans le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, porté par la ville d'HALLUIN ;
- D'acter que la commune sera représentée par Monsieur le Maire (membre de droit) ou son représentant désigné par lui-même,
- D'approuver que la désignation du Président sera déterminée par les membres élus du C.I.S.P.D. lors des l'élaboration du règlement intérieur,
- De poursuivre la Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance développée par le syndicat intercommunal EURALYS ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

M le Maire : nous avons vu cette délibération en commission et nous avons acté les personnes qui siègeraient au CISPd : Monsieur le Maire et Mme DELTOUR, 1^{ère} Adjointe
 Il y a eu une rectification de la Préfecture disant que le membre de droit était Monsieur le Maire et que chaque fois qu'il était empêché, c'était à lui de désigner son représentant
 Ce CISPd est porté par la Ville d'Halluin et nous remercions son Maire d'avoir bien voulu accepter cette délégation

Wervicq avec vous : 23 voix pour
 Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 2 : COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 30/03/2017 déterminant la composition des commissions municipales,

Vu la démission de Monsieur Stéphane RUMAS et l'arrivée d'un nouvel élu Monsieur Jean Luc JOOSSEN au sein de la liste « Présents pour l'Avenir »

Il convient que le conseil municipal désigne à nouveau les élus qui siégeront au sein des différentes commissions municipales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, en respectant le principe de la représentation proportionnelle, d'adopter la création des commissions annexées à la présente délibération.

M LE MAIRE : vous avez vu les modifications : M JOOSSEN a pris la place de M RUMAS et chez nous, Mina a pris la place de Clara pour la commission Ecoles et Jean Dominique a pris la place de Stéphane MARESCAUX en commission Finances

Wervicq avec vous : 23 voix pour
 Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 3 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS AYANT PARTICIPE A WERVICQ 2050

Dans le cadre de la manifestation intercommunale entre WERVIK/Belgique et WERVICQ-SUD qui s'est déroulée les 14 et 15 juillet 2018, de nombreuses associations ont participé à l'événement.

Il vous est proposé de verser à titre de subvention exceptionnelle 200 euros à chacune de ces associations, reprise dans le tableau annexé à la présente délibération, sur arrêté du Maire

M Le Maire : dans le cadre de la manifestation WERVICQ 2050, il avait été prévu, s'il y avait un excédent, que nous versions une subvention aux associations participantes. Les fonds

correspondants nous seront reversés par la Belgique afin de nous permettre de payer une subvention de 200 euros à chacune des 19 associations

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 4 : WERVICQ 2050 : REVERSEMENT DU SPONSORING RECU ET DU SOLDE DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE WERVICQ SUD

Dans le cadre de la manifestation intercommunale entre WERVIK/Belgique et WERVICQ-SUD qui s'est déroulée les 14 et 15 juillet 2018, la commune a reçu les participations suivantes :

- 1 000 euros de la société GERAUD
- 3 000 euros de la société HYUNDAI
- 5 000 euros de l'Eurométropole

Ces sommes seront reversées à la ville de WERVIK/Belgique pour intégrer le budget global de l'opération de ce partenaire.

Ces sommes seront à inscrire au budget 2018 :

en dépenses : article 6232 : 9 000 euros
en recettes : article 7788 : 9 000 euros

Suite au bilan financier de cette manifestation, une somme de 1 450 euros sera versée à la commune de WERVIK/Belgique pour solde, conformément à la convention de partenariat du 6 avril 2018 entre les deux communes sur les crédits prévus à l'article 6232, sur arrêté du Maire

M LE MAIRE : nous devons également reverser à WERVIK/Belgique les sponsorings que nous avons reçus, car ce sont nos amis belges qui consolident l'entièreté des comptes

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 5 : EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Par délibération des 3/12/2013 et du 12/03/2014, le Conseil Municipal a décidé de lancer un appel d'offres en vue d'implanter un ensemble de 27 caméras sur le territoire communal.

En 2018, il a été décidé de faire appel au bureau d'études AV PROTEC pour accompagner la commune dans sa démarche en matière d'équipement de système vidéo protection.

Il est proposé d'implanter 19 caméras fixes supplémentaires et 1 nomade (13 fixes et 1 nomade sur la voie publique, 6 fixes en domaine privé).

Il vous est demandé d'approuver l'extension du système de vidéo protection sur la commune.

M LE MAIRE : nous avons déjà délibéré sur deux demandes de subvention pour la vidéo protection (MEL, Préfecture). Mais la préfecture nous a reproché de ne pas avoir stipulé qu'on souhaitait étendre le système de vidéo protection

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

M EL ALLOUCHI : qu'entend-on par domaine privé ?

M LE MAIRE : il s'agit du domaine privé de la commune : complexe sportif, parc de la Mairie

DELIBERATION NR 6 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal de WERVICQ S UD
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la commission Finances du 11 décembre 2018
Vu les budgets primitif et supplémentaire 2018

Considérant qu'il y a lieu de réintégrer les frais d'étude générés par les travaux de création d'un terrain synthétique au Complexe Sportif de la Victoire,

Il vous est proposé d'inscrire les crédits ci-après en section d'investissement afin de passer les écritures d'ordre budgétaire

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 414 Article 2031 4069.18 euros

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 414 Article 2128 4069.18 euros

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 7 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (1)

Le Conseil Municipal de WERVICQ S UD
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la commission Finances du 11 décembre 2018
Vu les budgets primitif et supplémentaire 2018

Suite à des régularisations de versements de la Caisse d'Allocations Familiales, il y a lieu de prévoir les ouvertures de crédits ci-après

DEPENSES

Article 658 Fonction 64 34 283.16 euros

RECETTES

Article 7478 Fonction 64 34 283.16 euros

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 8 : BUDGET PRIMITIF

Monsieur CORNILLE visionne les tableaux présentés à la commission Finances.

En fonctionnement, le budget s'élève à 4 437 227 euros tant en recettes qu'en dépenses. Le budget est voté par chapitre comptable (pages 4 et 5 du document). Dans les dépenses de fonctionnement, un virement à a section d'amortissement de 250 000 euros est prévu.

En investissement, page 6, vous avez les dépenses à hauteur de 500 000 euros par chapitre, ainsi que les recettes pour un même montant

Pages 10 à 12 : vous avez les dépenses de fonctionnement par chapitre et triées par article

Pages 13 à 14 : ce sont les recettes de fonctionnement par chapitre et article

Pages 15 à 18 : recettes et dépenses d'investissement par chapitre et article

Pages 19 à 43 : opérations d'équipement

Pages 44 à 68 : présentations croisées par fonction en fonctionnement et en investissement

Pages 69 à 77 : Etat de la dette – surtout page 71 : les emprunts

Page 78 : méthode utilisée pour l'amortissement

Pages 81 à 82 : équilibre des opérations financières (pour faire voir que l'on est capable de rembourser la dette : le capital)

Pages 91 à 92 : subventions aux associations susceptibles d'en percevoir en 2019. Des montants ont déjà été indiqués pour le CCAS, le Foyer logement, la Caisse des Ecoles et AVAL

Pages 94 à 95 : Etat du Personnel

Monsieur BESSA : Chapitres 65, 73, 62 : CCAS quelle est l'explication des sommes inscrites ?

M LE MAIRE : il s'agit de personnel réaffecté à l'Orée du Bois

M EL ALLOUCHI : dans le détail du fonctionnement, nous avons une somme de 2 300 euros en réceptions (page 10) de quoi s'agit-il

M CORNILLE : il s'agit de la réception de nos « amis » belges, (le conseil municipal de WERVIK/EGLIQUE) une année sur deux

M EL ALLOUCHI : l'urgence de l'Eglise, où en est-on ? les travaux seront-ils chiffrés rapidement ou pas du tout ?

M LE MAIRE : le chiffrage a eu lieu, il a été donné en commission adéquate

Aujourd'hui, la décision n'est pas prise car nous avons entamé un débat qui n'est pas arrivé à son terme. On a suspendu la décision dans l'attente d'un nouveau débat qui sera mis en place début d'année. Un report des années précédentes a été inscrit au budget

Il faudra que les élus prennent leur responsabilité dans ce futur débat.

Wervicq avec vous : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 9 : TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal,

Vu le Budget primitif 2019

DECIDE

- D'adopter les taux suivants pour l'exercice 2019

TAXE D'HABITATION 29.14 %

TAXE FONCIERE BATIE 22.98 %

TAXE FONCIERE NON BATIE 48.08 %

Wervicq avec vous : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

M LE MAIRE : les taux, que vous venez de voter, vous avez pu le constater n'ont pas changé cette année, comme depuis les 5 dernières années.

Il est à noter que les tarifs municipaux n'ont pas varié non plus cette année.

Une grande stabilité donc proposée à nos citoyens résultant d'une gestion maîtrisée.

Où le choix des politiques engagées et services ont vocation à accompagner le plus grand nombre possible de wervicquois en respectant toujours l'intérêt général...

Résultat d'une volonté de développement raisonnable et raisonné que j'aurais l'occasion de

développer plus lors de la traditionnelle cérémonie des vœux du 5 janvier où vous êtes tous conviés.

Je vous remercie.

DELIBERATION NR 10 : REFORME DE GESTION DES LISTES ELECTORALES – COMMISSION DE CONTROLE

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 2016-1048 du 1^{er} août 2016 portant réforme de la gestion des listes électorales afin de faciliter la participation de tous les citoyens à la vie électorale en instituant un répertoire électoral unique (REU) géré par l'INSEE et duquel seront extraites les listes électorales avant chaque scrutin,

Considérant que les maires se voient transférer en lieu et place des commissions administratives qui seront supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits,

Considérant que les inscriptions et radiations effectuées par les Maires feront l'objet d'un contrôle à posteriori par une commission communale de contrôle,

Vu la délibération n°9 du 5 décembre 2018 déterminant les membres titulaires et suppléants de la commission de contrôle des listes électorales

Vu l'article 19 du Code Electoral et le mail de la Préfecture en date du 11/12/2018 précisant que la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission de contrôle doit respecter le tableau du conseil municipal

De présenter à Monsieur le Préfet la liste ci-dessous de conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission communale de contrôle. Ces conseillers municipaux ne doivent pas être adjoints ou titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales

LISTE WERVICQ AVEC VOUS (Liste majoritaire aux élections)

Membres titulaires

- 1) WALLEZ Thérèse
- 2) DE ALMEIDA BESSA Francis
- 3) DELECOURT Jean Dominique

Membres suppléants

- 1) AJDADA Mina
- 2) COTTENYE Alexis
- 3) LEVEUGLE Chantal

LISTE PRESENTS POUR L'AVENIR (Liste minoritaire aux élections)

Membres titulaires

- 1) SINNAEVE Stéphanie
- 2) RAMOS Eugénie

Membres suppléants

- 1) EL ALLOUCHI Fahim
- 2) JOOSSEN Jean Luc

M LE MAIRE : La Préfecture est intervenue sur notre délibération précédente et nous demande de respecter l'ordre du tableau des conseillers municipaux. Francis, tu te retrouves, contre ton gré, titulaire et Alexis qui voulait bien être titulaire se retrouve suppléant

De même, vous avez également ce problème avec la liste Présents pour l'Avenir où les deux dames qu'on ne voit pas souvent sont titulaires...

Ce sont les rigueurs de la Loi...

Les noms ne sont pas changés seul l'ordre est changé..

Thérèse en tant que 1^{ère} de liste aura la responsabilité de la réunion de cette commission

M EL ALLOUCHI : pour les élections européennes, sera-t-il nécessaire de se réunir ?

M le Maire : cela rentre en vigueur le 1^{er} janvier. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'information. Il se pourrait qu'on se réunisse avant les européennes...

Dans un premier temps l'INSEE produit une liste, qui est soumise dans un 2^{ème} temps par le Maire et ensuite à la commission de contrôle

Wervicq avec vous : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 11 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE/2

Le Conseil Municipal de WERVICQ S UD
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les budgets primitif et supplémentaire 2018

Considérant qu'il y a lieu de réintégrer les frais d'étude générés par les travaux de création et d'extension du Complexe Sportif de la Victoire,

Il vous est proposé d'inscrire les crédits ci-après en section d'investissement afin de passer les écritures d'ordre budgétaire

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 414 Article 2031 69 993.18 euros

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 414 Article 21318 69 993.18 euros

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 12 : DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE DE WERVICQ SUD

La gestion du recours contre une décision défavorable de reconnaissance de catastrophe naturelle sur la commune de WERVICQ SUD impose que les intérêts de la ville soient confiés à un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.

Par conséquent, nous invitons le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à confier la défense des intérêts de la ville à Maître Cédric UZAN-SARANO, avocat à la SCP F ROCHETEAU & UZAN-SARANO à PARIS (75001) 21 Rue des Pyramides.

M LE MAIRE : en 2017, il y a eu des dépôts de dossiers de demande de reconnaissance de catastrophe Naturelle. Il y a eu un regroupement de différentes villes : RONCQ, BONDUES, HALLUIN, BOUSBECQUE, WERVICQ SUD, LINSELLES... pour défendre l'intérêt de leurs concitoyens. En 2017, nous avons eu une demande, en 2018 : 2 et cela risque de s'étoffer. Or l'année 2017 a été refusée par l'Etat. Mais les villes désirent exercer un recours contre l'Etat car l'analyse géologique a été faite un peu légèrement
Pourquoi cet avocat ? Il a été proposé par la ville de BONDUES et il est reconnu pour la défense devant le conseil d'Etat
Ce recours est une action groupée de toutes les communes concernées

M EL ALLOUCHI : quel est le risque de catastrophe naturelle sur WERVICQ ? Est-ce le même dans les autres communes ?

M LE MAIRE : il s'agit de mouvements géologiques dus à la sécheresse

Wervicq avec vous : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

Le Maire,
Conseiller Métropolitain Délégué

JEAN GABRIEL JACOB

